Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260709-D2026_07_98-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 9 juillet à 20 heures 05, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 03/07/2026 — Nombre de présents : 12
Nombre de conseillers en exercice : 15 — Nombre de votants : 15

Étaient présents : POSTE Olivier, GUERIN Dominique, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, COSTIL Nicolas, MAZUÉ Delphine, DESPAS Elodie, ORY Edouard, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Absents excusés : SIMON Alexandra, CHALOPIN Christèle et DAVAL Sylvain
Pouvoir de SIMON Alexandra à DESPAS Elodie, CHALOPIN Christèle à POSTE Olivier et DAVAL Sylvain à LAGRÉE Bertrand

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Nelly TALVA, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.07.98 Demande de subvention au titre du FCDGF 2026 (fonds de compensation de la DGF)

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;
Considérant le projet de rénovation de l'ancienne école en logements et aménagements de ses abords ;
Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre **du fonds de compensation de la DGF 2026** pour un montant de **12 888,00 €**.

Il est proposé au conseil municipal :
Article 1 : de solliciter Fougères Agglomération à hauteur de 12 888,00 € au titre **fonds de compensation de la DGF 2026** pour le projet de rénovation de l'ancienne école en logements et aménagements de ses abords ;

OPERATION	MONTANT HT	FINANCEMENT	RECETTES HT
Maîtrise d'œuvre	55 795,10 €	Fougères Agglo – FCDGF 2025	14 306,00 €
Accompagnement AMO	8 669,50 €	Fougères Agglo – FDC 2025	20 497,00 €
Etudes et diagnostics	12 460,25 €	Fougères Agglo – FDC 2026	19 354,00 €
Mission SPS	3 577,50 €	Fougères Agglo – FCDGF 2026	**12 888,00 €**
Contrôleur technique	4 939,00 €	Région : CPRB	35 000,00 €
Travaux	802 555,19 €	Etat : DSIL	131 216,00 €
		Agence Locale de l'Energie	11 120,00 €
		Ambitions communes collectivités : phase 1	200 000,00 €
		Ambitions communes collectivités : phase 2	200 000,00 €
		Emprunt	243 615,54 €
TOTAL DEPENSES	**887 996,54 €**		**887 996,54 €**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260709-D2026_07_98-DE

Article 3 : le Maire, ou l'Adjoint Délégué, et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE** :

- de **SOLLICITER** Fougères Agglomération à hauteur de 12 888,00 € au titre **fonds de compensation de la DGF 2026.**

- de **VALIDER** le plan de financement prévisionnel

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Le 09/07/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

MAIRIE DE MELLE
Ille et Vilaine

La secrétaire de séance
Nelly TALVA

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État